

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 13562**

Intitulé

Licence Professionnelle : Licence Professionnelle Bâtiment et construction Spécialité Encadrement de chantier et construction durable

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Ministère chargé de l'enseignement supérieur, Université de Perpignan Via Domitia ()	Président de l'université de Perpignan, Recteur de l'académie de Montpellier

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1967)

6 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

232 Bâtiment : construction et couverture

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Conducteur de travaux ou chargé d'affaire, ce professionnel est en charge de l'organisation et du suivi de chantiers. Il occupe un poste de second du chef d'entreprise au sein d'une entreprise de Second Œuvre (enveloppe, techniques, finitions...) capables de traiter une affaire en neuf ou en rénovation du contact avec le client à la réalisation du chantier en passant par la conception, la préparation, la gestion du chantier avec une responsabilité supplémentaire lié aux thématiques de la construction durable

Il assure le management et la coordination de l'ensemble des intervenants internes et externes à l'entreprise. Il prend des décisions dans les domaines techniques, organisationnels et financiers et fait respecter les règles et les normes de sécurité.

Il assure la responsabilité technique, administrative et financière d'un ou plusieurs chantiers depuis la préparation jusqu'à la livraison. Il assure le management des équipes intervenantes sur le chantier. Il fait respecter les règles et obligations en d'hygiène, de sécurité et de conditions de travail.

Il fait appliquer les procédures « qualité ».

Il assure les relations avec les partenaires internes (BE / BM...) et externe (Maître d'ouvrage, Maître d'œuvre, fournisseurs...).

L'élaboration des dossiers techniques et économiques ;

La préparation d'un chantier, sa conduite et sa gestion dans le respect des conditions du marché, de la législation en vigueur et des objectifs définis.

Sa participation à l'action commerciale de l'entreprise et au développement de son activité.

Sa relation constante avec les personnels de l'entreprise, clients, autres corps d'états.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

bâtiment

Ce professionnel exerce généralement le métier d'aide conducteur de travaux ou de conducteur de travaux selon la taille des entreprises et leurs activités.

Il peut aussi travailler en tant que contrôleur technique, coordinateur de travaux, responsable de la qualité ou technicien supérieur en bureau d'études.

Codes des fiches ROME les plus proches :

F1201 : Conduite de travaux du BTP

F1106 : Ingénierie et études du BTP

F1202 : Direction de chantier du BTP

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Durée du parcours : 1 an

Nombre d'UE : 6

La certification s'obtient après une évaluation sur 6 champs distincts concernant les unités suivantes :

L'acquisition du titre est conditionnée par la réussite des épreuves aux unités d'enseignement UE1 à UE 6.

Les unités d'enseignements de UE1 à UE 4 sont constituées de modules évalués dans le cadre d'un contrôle continu.

L'UE 5 « Projet tuteuré » est un travail mené en groupe à partir d'une thématique définie par l'équipe pédagogique Le projet tuteuré est concrétisé par un rapport écrit et une présentation orale devant un jury.

L'unité d'enseignement UE6 « stage » est évaluée sur la base d'une note d'écrit du mémoire, d'une note d'oral obtenue en soutenance et d'une note d'évaluation du stagiaire en entreprise.

UE 1 - Gestion des travaux & économie de la construction (8 ECTS)

Economie générale d'un projet de construction :

Coût de construction - Organisation et planification de l'étude. Préparation du chiffrage & de l'état quantitatif. Prise en compte des parties contractuelles et administratives du dossier. Vérification de la conformité entre le dossier marché et la proposition. Transfert du dossier marché aux responsables de l'exécution

Préparation et suivi des travaux :

Préparation administrative : ouverture du dossier administratif, déclarations, autorisations...

Mise au point du projet d'exécution : planning, méthodes, moyens, modes opératoires.. Déclenchement des mises à dispositions des

moyens de l'exécution nécessaires à la réalisation du chantier: documents, hommes, matériels... Contrôle en cours d'exécution: matériaux, fabrication de matériaux sur chantier. Organisation et direction du personnel de chantier. Relève des consommations et de l'avancement sur chantier. Suivi des consommations, des dépenses en fin de chantier. Suivi de l'avancement.
Gestion administrative du chantier. Livraison de l'ouvrage. Facturation en fonction des modalités prévues dans le contrat. Calcul et analyse des résultats du chantier. Etablissement du dossier après-vente.

UE 2 - Matériaux & technologies associés à la construction (11 ECTS)

Modes constructifs et leurs impacts sur l'environnement :

Identification des procédés de construction, et des contraintes réglementaires et socio-économiques.

Analyse comparative (exigences fonctionnelles, structure, enveloppe, consommation en matières premières et énergies, nuisances sur chantier, pathologie des bâtiments, coût global...) en fonction des modes constructifs (neuf et ancien),

=> bilan technique (faisabilité) et économique (ordres de grandeur), et choix d'un procédé de construction, réhabilitation et déconstruction + reconstruction

Matériaux et leurs impacts sur l'environnement :

Identifier les différents matériaux, découvrir leurs propriétés et leur mise en œuvre. Les différents matériaux de construction et d'isolation

Mesurer l'impact environnemental du choix des matériaux de construction tout au long de son cycle de vie

Maîtrise et optimisation énergétique de la construction :

UE 3 - Approche juridique & méthodologie de la construction durable (5 ECTS)

Principes de construction durable dans la conception d'une construction :

Concept de développement durable Enjeux :

Effet de serre et énergie, consommation et ressources énergétiques et de matières premières, facteur 4, efficacité énergétique,

approche générale des besoins énergétiques liés aux bâtiments

Qualité de vie, influence du bâti et des restructurations, sur les comportements sociaux.

Aspects réglementaires et juridiques :

Contraintes techniques et cadres réglementaires en lien avec la construction durable

Assurance

Les différentes démarches, normes et labels :

Système de management QSE comme modèle organisationnel

Principes de mise en œuvre et application des démarches ISO 14000 / HQE/ chantier faible nuisance...

Analyse et évaluation et prévention des risques (E, S, Q)

UE 4 - Outils & méthode de communication (4 ECTS)

Communication & animation d'équipe

Utilisation des Technologies d'Information et de Communication (T.I.C.).

UE 5 - Projet tuteuré (12 ECTS)

UE 6 - Stage (20 ECTS)

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	60 % enseignants et 40 % professionnels
En contrat d'apprentissage	X	
Après un parcours de formation continue	X	idem
En contrat de professionnalisation	X	
Par candidature individuelle	X	idem
Par expérience dispositif VAE	X	Commission VAE de l'Université de Perpignan déléguant deux rapporteurs (1 membre permanent de la commission de VAE et 1 membre de la commission pédagogique de la licence professionnelle) pour l'examen du dossier de candidature.

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS**ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX**

Certifications reconnues en équivalence :
Possibilité d'équivalence totale ou partielle

Base légale**Référence du décret général :**

Arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Renouvellement par arrêté du 8 septembre 2011

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Décret n°2002-615 du 26 avril 2002 relatif à la validation des acquis de l'expérience pour la délivrance d'une certification professionnelle

Références autres :**Pour plus d'informations****Statistiques :****Autres sources d'information :**

<http://www.univ-perp.fr/>

<http://www.iut-perpignan.fr>

Lieu(x) de certification :**Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :****Historique de la certification :**